



Eine Vereinigung aus  
**Ostbelgien** 

## ➤ ANNEXE 5

### Déclaration de consentement pour l'administration de médicaments - Consentement pour l'administration de médicaments

En principe, les parents peuvent confier l'administration de médicaments à l'éducatrice/l'accueillante à domicile.

Il est expressément indiqué que l'administration de médicaments est un service volontaire du RZKB, qui peut être révoqué à tout moment après notification préalable. Les gardiennes/accueillantes à domicile ne sont pas tenues de le faire.

Il faut toujours clarifier si les parents ont la possibilité d'administrer le médicament en dehors des heures de garde. Si cela n'est pas possible, les parents doivent organiser eux-mêmes l'administration des médicaments, même pendant les heures de prise en charge de l'enfant dans le milieu d'accueil.

#### ➤ LA RÈGLE DE BASE EST LA SUIVANTE :

En cas de maladie infectieuse, c'est aux parents de s'occuper de leur enfant. Conformément à l'article 68, paragraphe 1 de l'arrêté du 22 mai 2014 relatif aux services et autres formes d'accueil des enfants, un enfant ne peut être pris en charge que s'il ne représente aucun danger pour les autres enfants.

Si l'enfant présente des symptômes de maladie pendant la période de prise en charge, les parents ou une personne désignée à cet effet (voir l'annexe 2 du contrat d'accueil) doivent venir reprendre l'enfant et s'occuper de lui tant qu'il est malade. Un enfant est considéré comme malade s'il a de la fièvre ou s'il ne se sent pas bien et que l'éducatrice/l'accueillante estime qu'elle ne peut pas s'occuper de lui. La décision de savoir si un enfant doit être récupéré en raison de symptômes de maladie est laissée à l'appréciation de l'éducatrice/l'accueillante.

La prise en charge des enfants malades n'est pas possible dans nos milieux d'accueil tant qu'un médecin n'a pas clarifié si l'enfant représente un danger d'infection pour les autres enfants !

#### ➔ EN CAS D'URGENCE MÉDICALE, LE RZKB AVERTIT TOUJOURS LE MÉDECIN URGENTISTE.

L'administration (volontaire) de médicaments par le personnel peut se faire dans le cas de médicaments « simples » et temporaires si :

- un accord écrit a été conclu avec les parents.
- une instruction de dosage détaillée a été complétée et signée par le médecin traitant.
- Pour l'accueil extrascolaire, les parents doivent s'assurer que les médicaments et la prescription médicale sont disponibles dans chaque milieu d'accueil.

➔ **EXCEPTION:** pour la crème solaire et la crème cicatrisante, l'accord entre les parents et l'éducatrice/l'accueillante suffit. L'accueil extrascolaire fournit de la crème solaire et en met aux enfants.

En cas de maladie grave et/ou chronique, les parents doivent vérifier que les médicaments sont administrés ou qu'un service de soins infirmiers peut fournir de l'aide.

➤ **LE PRÉSENT FORMULAIRE PERMET DE MANDATER LE RZKB POUR L'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS.**

PAR LA PRÉSENTE, J'AUTORISE/NOUS AUTORISONS,	
..... ➤ Nom/Prénom du / des parent(s)	
LES GARDIENNES/ACCUEILLANTES À DOMICILE DU RZKB, À ADMINISTRER À MON/NOTRE ENFANT	
..... ➤ Nom / Prénom	
LES MÉDICAMENTS SUIVANTS EN CAS D'URGENCE :	
<input type="radio"/> un suppositoire <b>PERDOLAN</b> ou ..... comme agent antipyrétique en cas de poussée de fièvre (à partir de 38,5 °C). Cela ne s'applique qu'aux enfants en bas âge à la crèche ou chez une accueillante à domicile et après appel téléphonique.	
<input type="radio"/> <b>autre</b> : ..... (joindre l'ordonnance médicale)	
Une urgence se présente comme suit : .....	
<input type="radio"/> les médicaments tels que décrits dans le certificat médical ci-joint aux heures indiquées et selon la posologie mentionnée.	
<input type="radio"/> la solution désinfectante Hibidil à utiliser pour désinfecter les plaies lors d'accidents mineurs. (une solution de NaCl est utilisée pour un simple nettoyage)	
<p><b>Je décharge/nous déchargeons le RZKB et les gardiennes/accueillantes du RZKB de toute responsabilité en cas de dommages matériels et corporels. La responsabilité en cas d'actes intentionnels demeure d'application.</b></p>	
..... ➤ Lieu, date	..... ➤ Signature(s) du / des parent(s)
..... ➤ Lieu, date	..... ➤ Signature(s) du / des parent(s)

**PROTECTION DES DONNÉES :**



RZKB est le responsable du traitement de vos données conformément au règlement sur la protection des données (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et aux dispositions d'exécution y relatives. Il n'utilise ces données que pour la finalité et la durée indiquées. Vos droits personnels font donc l'objet d'une attention particulière. Vous trouverez de plus amples informations (en allemand) sur la manière de protéger vos droits à l'adresse suivante <http://www.rzkb.be/datenschutzerklaerung>. Vous pouvez contacter notre responsable de la protection des données à l'adresse suivante [datenschutz@rzkb.be](mailto:datenschutz@rzkb.be).



Eine Vereinigung aus  
**Ostbelgien**

## ➤ CERTIFICAT MÉDICAL CONFIRMANT L'ABSENCE D'INFECTION ET AUTORISANT L'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS

Conformément à l'article 68, paragraphe 1 de l'arrêté du 22 mai 2014 relatif aux services et autres formes d'accueil des enfants, un enfant ne peut être pris en charge que s'il ne représente aucun danger pour les autres enfants.

JE, SOUSSIGNÉ(E), MÉDECIN TRAITANT, CERTIFIE AVOIR EXAMINÉ L'ENFANT SUIVANT :					
.....		.....			
➤ Nom / Prénom		➤ Date de naissance			
<input type="radio"/> Étant donné qu'il est malade, l'enfant ne peut pas être pris en charge dans un groupe d'enfants et donc pas dans un des milieux d'accueil du RZKB du ..... au ..... inclus.					
<input type="radio"/> Sauf si les symptômes s'aggravent, l'enfant peut réintégrer le milieu d'accueil du RZKB le ..... sans mettre en danger les autres enfants.					
<input type="radio"/> L'enfant ne présente pas de maladie contagieuse.					
LES MÉDICAMENTS SUIVANTS DOIVENT ÊTRE ADMINISTRÉS AUX HEURES INDIQUÉES ET SELON LA POSOLOGIE MENTIONNÉE :					
Médicament	Heure			Dosage	Type d'application / Durée de la prise
REMARQUE SUR LA CONSERVATION :			REMARQUE PARTICULIÈRE :		
 .....			 .....		
.....					
➤ Adresse et numéro de téléphone du médecin traitant					
.....					
➤ Lieu, Date			➤ Signature et cachet du médecin traitant		

### PROTECTION DES DONNÉES :

RZKB est le responsable du traitement de vos données conformément au règlement sur la protection des données (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et aux dispositions d'exécution y relatives. Il n'utilise ces données que pour la finalité et la durée indiquées. Vos droits personnels font donc l'objet d'une attention particulière. Vous trouverez de plus amples informations (en allemand) sur la manière de protéger vos droits à l'adresse suivante <http://www.rzkb.be/datenschutzerklaerung>. Vous pouvez contacter notre responsable de la protection des données à l'adresse suivante [datenschutz@rzkb.be](mailto:datenschutz@rzkb.be).